



FONDS D'INVESTISSEMENT-PROGRAMME D'ACHAT AUTOMATIQUE (PAA) PROGRAMME DE RETRAITS AUTOMATIQUES (PRA) **ENREGISTREMENT DU COMPTE:** Enregistrement du prête-nom BMO Nesbitt Burns Inc. Numéro de compte BMO Ligne d'action Attn: Mutual Fund Department 250 (À remplir par BMO Ligne d'action dans le cas d'un nouveau client) Yonge Street, 8th Floor Toronto, Ontario M5B 2M8 Numéro de compte de la société de fonds d'investissement (le cas échéant) Courtier 9185/Repr. B TYPE DE COMPTE: □Compte de placement ☐ REER □REER de conjoint ☐FERR (pour les PRA seulementonly) Remarque : En raison des limites du système, seuls les programmes d'achat conjoints peuvent être inscrits dans les comptes de conjoint. RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DE COMPTE (NOM ET ADRESSE DU CLIENT) Prénom du demandeur Nom du demandeur No d'assurance sociale Nom du codemandeur Prénom du codemandeur Nº d'assurance sociale Adresse Province Ville Code postal No de téléphone à domicile No de téléphone au travail **Veuillez indiquer s'il s'agit d'un:** □ Programme d'achat automatique (ACHAT) □ Programme de retraits automatiques (VENTE) Veuillez indiquer s'il s'agit d'un : Programme d'achat automatique (ACHAT) Programme de retraits automatiques (VENTE) En tant que nouvel acheteur de fonds par plan préautorisé (PPA) ou programme de retraits automatiques (PRA), vous êtes en droit de recevoir un exemplaire imprimé de l'Aperçu du fonds pour tous les fonds que vous détenez. Ce document de deux pages contient des renseignements importants sur les séries de fonds d'investissement que vous détenez, notamment les rendements passés, les frais, les risques et les placements. Je souhaite recevoir l'Aperçu du fonds par 🔲 la poste 🗎 par courriel Vous n'aurez pas le droit de yous désengager en vertu des lois sur les valeurs mobilières pour les achats subséquents d'un titre d'un fonds d'investissement dans le cadre du PPA ou du PRA. Vous continuerez à avoir le droit d'intenter une action si le prospectus ou tout document intégré par renvoi dans le prospectus renferme une déclaration inexacte. Veuillez noter que vous avez le droit de mettre fin à votre PPA ou PRA en tout temps avant une date de placement prévue. Vous pouvez également obtenir à tout moment, sans frais, la version la plus récente de l'Aperçu du fonds en nous téléphonant au 1 888 776-6886 ou en nous écrivant à info@bmoinvestorline.com. Vous pouvez également consulter ou télécharger l'Aperçu du fonds ou le prospectus simplifié en vous rendant sur le site internet de SEDAR, www.sedar.com. DIRECTIVES DE PLACEMENT Une demande distincte est requise pour chaque société de fonds d'investissement. PPA peut être mis en place à condition que À l'usage du bure au le compte détient déjà le même fond ou un fond faisant partie de la même compagnie. seulement Nom du fonds (fonds approuvés par BMO Ligne d'action seulement) Numéro du fonds Montant (Min.: 50 \$ par fonds) \$ DSC **Fréquence:** □ Hebdomadaire □ Deux fois par semaine □ Deux fois par mois □ Mensuelle Date de début : □Bimensuel □Trimestrielle □Semestrielle □Annuelle AA/MM/JJ Date de fin (si applicable): Deuxième date (pour les demandes deux fois par mois et semestrielles): AA/MM/JJ AA/MM/JJ Dividendes : J'autorise par les présentes que mes/nos dividendes soient : □Réinvestis □ Versés en espèces Remarque : La date de début et la fréquence sont assujetties au calendrier d'achat et de rachat de la société de fonds d'investissement. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES **Type de compte :** □ Éparqne □ **Chèques (annexez un chèque portant la mention NUL)**□Même que le propriétaire véritable du compte. Titulaire de compte: Nom De l'insitution Financiere Adresse Ville Province Code Postal Numéro de compte Numéro de banque Numéro de domiciliation

[«] BMO (médaillon contenant le M souligné) » est une marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. ConseilDirect est un produit de BMO Ligne d'action Inc. ConseilDirect n'offre pas de services de gestion de portefeuille fournis par un gestionnaire de portefeuille. Le client prend ses propres décisions de placement et gère lui-même son portefeuille de placement. ConseilDirect n'offre pas de comptes gérés sous mandat discrétionnaire.

Membre - Fonds canadien de protection des épargnants et Membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

AUTORISATION: la personne soussignée confirme avoir reçu et accepté les conditions de cette autorisation décrites au verso de la présente formule.

Signature du client Signature du client (dans le cas d' un compte conjoint) AA/MM/JJ

Signature du cotisant au compte (s' il nes' agit pas du client)

AA/MM/JJ

À l'usage du

bureau seulement : Si gnat aire autorisé de BMO Ligne d'action Numéro de téléphone de la succursal e AA/MM/JJ

(en lettres moulées)

CONDITIONS

« BMO Ligne d'action » signifie BMO Ligne d'action Inc. et son rep résentant BMO Nesbitt Burns Inc.

J'autorise (Nous autorisons) la société de gestion et l'institution financière nommée au verso à accepter les directives de BMO Ligne d'action, telles qu'indiquées en mon/notre nom pour effectuer des transferts électroniques de fonds de mon/notre compte de l'institution financière à mon/notre compte de placement dans le cas d'un programme d'achat automatique (PAA) ou pour créditer mon (notre) compte BMO Ligne d'action dans le cas d'un programme de retraits automatiques (PRA).

La société de gestion et BMO Ligne d'action n'engagent aucune responsabilité pour l'omission à déduire un montant donné, même si cette omission entraîne un préjudice de quelque nature que ce soit.

Je peux (Nous pouvons) résilier la présente autorisation en remettant un préavis écrit de 15 jours ouvrables à BMO Ligne d'action. Tout changement concernant les renseignements sur le compte fournis dans la présente autorisation doit être communiqué 15 jours ouvrables avant la prochaine date du débit préautorisé. Le traitement de chaque versement s'effectuera de la même façon que si j'avais (nous avions) personnellement tiré un chèque vous autorisant à payer le montant tel qu'indiqué et à débiter mon (notre) compte à l'institution financière de ce montant.

Je conviens (Nous convenons) que la société de gestion et/ou BMO Ligne d'action peuvent exiger des frais administratifs en cas de provision insuffisante (NSF).

En contrepartie de l'acceptation et du respect de la présente autorisation et directive, je renonce (nous renonçons) par les présentes à toute notification des transactions susmentionnées et confirme (confirmons) toutes les transactions effectuées jusqu'ici et à partir de maintenant. BMO Ligne d'action n'engage aucune responsabilité pour tout préjudice subi par moi (nous) relativement aux débits visés par la présente autorisation et directive, y compris, notamment, toute perte d'intérêts, toute pénalité en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ou tout autre préjudice attribuable au respect ou à un re t a rd à respecter la présente autorisation et directive ou en résultant de quelque façon que ce soit. Je conviens (Nous con-venons) d'indemniser et de tenir à couvert BMO Ligne d'action et la société de gestion de toute responsabilité et je verserai (nous verserons) rapidement à BMO Ligne d'action et à la société de gestion, sur demande, le montant de toute perte, tout dommage, toute responsabilité et tout autre préjudice et tout frais y compris les frais juridique s, engagés par BMO Ligne d'action et la société de gestion et découlant du respect de la présente autorisation et directive.

La présente autorisation et directive, ainsi que l'engagement d'indemniser stipulé aux présentes sont permanentes et demeurent en vigueur jusqu'à ce que je (nous) les révoque (révoquions) au moyen d'un avis écrit adressé et livré à BMO Ligne d'action et à la société de gestion. Toutefois, cette révocation n'aura aucune incidence sur toute responsabilité résultant de transactions entreprises antérieurement à cette révocation, ni sur l'exonération de responsabilité et engagement d'indemniser concernant de telles transactions. La révocation de la présente autorisation n'a aucune incidence sur toute autre convention en vigueur entre nous.

La présente autorisation et directive ne prend effet qu'une fois acceptée par BMO Ligne d'action et la société de gestion.

Veuillez retourner ce formulaire à :

BMO Ligne d'action Inc. No de domiciliation 3973 250 Yonge Street Toronto ON M5G 1B1

Sans frais: 1888 776-6886